

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 août 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Tournon d'Agenais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Didier BALSAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 août 2017

PRESENTS : MM Didier BALSAC, Serge TIRA, Christian LAYTOU, Martine MUSQUI-RIAND, Ghislain PHILIP, Romain VIALATTE, Annie ROBEILLO, Jean-Claude LOUIT, Patricia LABAT-QUINTARD, Stéphane GONDAL, Brigitte CAPDENAT, Dominique VEYRAC.

EXCUSE : Patrick LONGUESSERRE,

ABSENTES : Mesdames Annie ROBEILLO et Françoise MIRABEL.

Madame Martine MUSQUI-RIAND a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.)
Contrat de ruralité.
Approbation de l'opération – Réhabilitation des remparts du tour de ville

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de réhabilitation des remparts du tour de ville.

Le montant estimé des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 20 910 € Hors Taxes.

Le plan de financement sera assuré comme suit :

Montant Hors taxe de l'opération	20 910 €
DSIL contrat de ruralité 29 %	6 063 €
Autofinancement 71 %	14 847 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal,

- adopte le projet de réhabilitation des remparts du tour de ville
- sollicite pour ce projet une subvention au titre de la D.S.I.L. 2017
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- précise que cette dépense fera l'objet d'une décision modificative du budget primitif 2017.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Objet : Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 27/35èmes,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,
- la modification du tableau des emplois à compter du 05 octobre 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents

- de créer l'emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ainsi proposé qui prendra effet à compter du 05 octobre 2017,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

Objet : Admission en non-valeur SPIC

La décision est reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal si besoin, une délibération pour le même débit a été prise en septembre 2010.

Objet : Convention LUDOBUS

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante du projet de convention LUDOBUS pour un montant de 318 euros pour la période du 16 septembre 2017 au 16 juin 2018.

Il donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention LUDOBUS dont il a été donné lecture,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Objet : Administration : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2016

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

Vu le transfert de l'ensemble des biens, droits et obligations du Syndicat de base à la date du 31 décembre 2012 au syndicat mixte Eau47,

Vu la délibération du Comité Syndical EAU47 du 15 juin 2017, approuvant le contenu du rapport annuel 2016,

Considérant que le rapport doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 31 décembre et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal :

1. Prend acte et approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement – exercice 2016,
2. Le tient à la disposition du public en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

Objets : Réhabilitation des villages et bastides

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
2313 (23) - 30 : Constructions	109 000,00
	021 (021) : Virement de la section de foncti 109 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
023 (023) : Virement à la section d'investiss	109 000,00
6228 (011) : Divers	-109 000,00
Total Dépenses	109 000,00
	Total Recettes 109 000,00

Objet : Adhésion au plan de formation mutualisé du Villeneuvois 2017-2019

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire villeneuvois du Département du Lot et Garonne.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil. Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil municipal, après avis en avoir délibéré, adopte le plan de formation mutualisé et le règlement de formation.

Objet : Administration : adhésion à la mission « CONSIL47 »

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne met en œuvre une mission dénommée « CONSIL47 » consistant en un conseil administratif, juridique et technique aux collectivités et établissements publics adhérents dans le cadre de la gestion des collectivités territoriales en particulier défini par le Code général des collectivités territoriales.

La mission « CONSIL47 » fournit tous renseignements d'ordre administratif relatifs à la gestion communale ainsi que les modèles de délibérations, arrêtés, conventions, contrats ou tous autres actes et l'abonnement à *CONSIL-MAG*.

Dans le domaine de l'acquisition de parcelles par les collectivités locales, le service assure des conseils et une aide à la rédaction et la publication des actes réalisés en la forme administrative.

Ce service se positionne ainsi comme un soutien administratif, technique et juridique de 1^{er} niveau aux communes et établissements publics.

L'ensemble de ces prestations seront assurées à la collectivité moyennant une cotisation annuelle de 489 Euros pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : Décide d'adhérer au service facultatif créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le nom de mission « CONSIL47 ».

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront ouverts au budget.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission « CONSIL47 », résiliable et révisable annuellement, et tous actes s'y rapportant.

Objet : Approbation des conclusions du commissaire enquêteur

Enquête publique

Chemin rural de Roussel – Chemin rural de Goudail et Voie communale de Vidalou

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'enquête publique relative au projet d'aliénation des chemins ruraux de « Roussel », Grange de «Goudail » et de la voie communale de « Vidalou », qui s'est tenue à la Mairie de TOURNON D'AGENAIS du 12 juin 2017 au 27 juin 2017,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les conclusions émises par Monsieur Guy MARCHET, commissaire enquêteur, à savoir :

- un avis favorable au déplacement d'une partie du chemin rural de « Roussel »,
- un avis favorable au déplacement d'une partie de la voie communale de « Vidalou »,
- un avis défavorable à l'aliénation et vente par la mairie de la partie du chemin rural section C 1 n° DP1 sans contrepartie pour déplacer ce chemin rural,
- un avis favorable au déplacement d'une partie du chemin rural « Grange de Goudail », la parcelle B1 DP devient la propriété de Monsieur BOUYSSOU ; partie des parcelles B1 N° 84 et 148 deviennent la propriété vde la Mairie pour implanter le chemin rural déplacé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents

D'approuver les conclusions exposées, pour le chemin rural de « Roussel » et la voie communale de « Vidalou »,

De sursoir à la décision concernant le dossier de « Grange de Goudail » et des parcelles B1 N° 84 et 148,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Objet : Loyer « petit » appartement au-dessus de la Boutique-Boucherie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement 1 (dit « Petit Appartement ») est libre et propose de revoir le montant du loyer à compter du 1^{er} septembre 2017, à savoir :

- 300 euros / mois hors charges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire de séance,

Martine RIAND-MUSQUI.